

## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 13 juillet 2020 à 20 h

*En raison de la situation actuelle qui prévaut concernant la COVID-19, le gouvernement provincial a adopté une directive le 15 mars 2020 permettant la tenue des séances de Conseil sans la présence du public et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La présente séance peut être visionnée par webdiffusion en direct et en différé.*

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Tous les membres du Conseil sont présents comme suit :

- Son Honneur le maire Georges Bourelle est présent en personne.
- Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss et Al Gardner sont présents à distance par système de transmission vidéo.

### AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques sont présents en personne.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

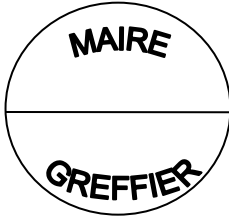
#### 2. ORDRE DU JOUR

##### 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du lundi 13 juillet 2020

2020-07-209 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du lundi 13 juillet 2020, tel que soumis.

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Son Honneur le maire fait une déclaration relativement à l'obligation de porter un couvre-visage et indique qu'un avis de motion d'un règlement concernant ce sujet est à l'ordre du jour. Il explique que le gouvernement provincial a annoncé aujourd'hui que le port du couvre-visage sera obligatoire dans les lieux fermés qui accueillent le public. Le maire souligne qu'officiellement, à compter d'aujourd'hui, le port du couvre-visage est obligatoire dans le transport en commun à Montréal. Le maire indique que l'élément important de l'annonce est que le port du couvre-visage sera obligatoire à partir du samedi 18 juillet. Il ajoute qu'au début, il n'y aura pas de conséquences pour les personnes ne portant pas le couvre-visage. Cependant, les entreprises exploitant un lieu qui accueille le public devront appliquer les règles et si elles ne se conforment pas, pourront se voir imposer une amende de 400 \$ à 6 000 \$. Son Honneur le maire donne des exemples de différentes entreprises qui devront se conformer au port obligatoire du couvre-visage exigé par gouvernement : les commerces offrant des services comme les pharmacies, les firmes de notaires et d'avocats, les bureaux municipaux, les firmes de soins personnels comme coiffeurs, les centres commerciaux, les lieux de culte, les centres de conditionnement sont également inclus, les centres de congrès, les espaces communs des immeubles de bureaux et autres. Son Honneur le maire explique que l'avis de motion de la Ville concernant le règlement du port du couvre-visage sera abandonné lorsque les détails de l'arrêté ministériel seront connus. La Ville de Beaconsfield obéira et suivra les règles énoncées par le gouvernement provincial sur le port obligatoire du couvre-visage.



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

La greffière annonce le début de la période de questions. Les questions du public pour la séance devaient être acheminées par courriel à greffe-registry@beaconsfield.ca, avant midi, lundi 13 juillet 2020.

Une résidente demande quand les ventes de garage seront autorisées.

M. Patrice Boileau indique que la Ville n'émet pas de permis de vente de garage et qu'elles sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Des résidents ont soulevé des questions à savoir quand le port du masque sera obligatoire à Beaconsfield et particulièrement s'il le sera lors de la pratique du sport dans un immeuble commercial.

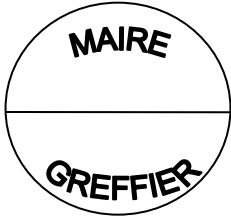
Son Honneur le maire combinera les questions concernant le port du masque. Le maire indique que depuis l'annonce faite aujourd'hui par le gouvernement rendant obligatoire le port du couvre visage dans tous les espaces publics, l'obligation concernant le port de celui-ci lors de la pratique du sport sera détaillé dans l'arrêté ministériel. Son Honneur indique que les règles de l'arrêté ministériel concernant les gymnases dans les immeubles commerciaux seront celles appliquées à Beaconsfield.

Une résidente demande pourquoi les résidents n'ont pas été informés du fait que le Conseil est prêt à travailler en partenariat avec le ministère des Transports pour résoudre le sérieux problème de bruit créé par l'autoroute 20. Elle demande également au maire de faire connaître sa position sur cette question et de chercher une solution rapide. Enfin, elle demande à voir les résultats de l'étude à ce sujet.

Son Honneur le maire indique qu'il travaille sur ce projet depuis qu'il est en fonction. Il ajoute qu'une recherche dans les archives confirme que les premières études sur les nuisances sonores causées par l'autoroute 20 ont été réalisées en 1986. Cela fait donc 34 ans que des démarches concernant la construction d'un mur anti-bruit ont commencé. Il explique que le 25 novembre 2015, la Ville a obtenu un engagement formel du ministre des Transports pour construire le mur anti-bruit et que la Ville a obtenu une entente non conventionnelle permettant à la Ville d'assumer 25 % des coûts plutôt que la norme habituelle de 50 %. Le maire souligne que l'engagement financier sera de 5 à 10 millions de dollars pour la Ville de Beaconsfield, ce qui représente une part importante de son budget. De plus, les résidents sont divisés sur la nécessité de construire ce mur, il estime que les arguments des deux parties doivent être écoutés. Enfin, il indique qu'en tant que maire passionné par son métier, il continuera d'explorer cette question à condition d'obtenir un appui général des résidents de Beaconsfield.

La période de questions se termine à 20 h 19.

10. PROCÈS-VERBAL
- 
- 10.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 22 juin 2020
- 
- 2020-07-210 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 22 juin 2020 à 20 h.
30. FINANCES ET TRÉSORERIE
- 
- 30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 13 juillet 2020 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 11 juin 2020 au 21 juin 2020 et du 23 juin 2020 au 3 juillet 2020, pour un déboursé total de 13 296 093,89 \$
- 
- 2020-07-211 CONSIDÉRANT les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'approuver la liste des comptes à payer au 13 juillet 2020 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 418 014,12 \$; et

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 11 juin 2020 au 21 juin 2020 et du 23 juin 2020 au 3 juillet 2020, totalisant 12 672 348,29 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux et les frais bancaires, totalisant 205 731,48 \$; et

Que tous ces paiements, totalisant 13 296 093,89 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.

### 40. RÈGLEMENTATION

---

40.1 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-134 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 605 000 \$ pour la démolition et la reconstruction d'un nouveau chalet au parc Beacon Hill »

---

2020-07-212 Le conseiller David Newell dépose le projet de Règlement BEAC-134 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 605 000 \$ pour la démolition et la reconstruction d'un nouveau chalet au parc Beacon Hill » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, tel que permis par l'arrêté ministériel 2020-033 et en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

40.2 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-135 intitulé « Règlement rendant le port du couvre-visage obligatoire à l'intérieur de certains bâtiments en raison de la COVID-19 sur le territoire de la Ville de Beaconsfield »

---

2020-07-213 Le conseiller Roger Moss dépose le projet de Règlement BEAC-135 intitulé « Règlement rendant le port du couvre-visage obligatoire à l'intérieur de certains bâtiments en raison de la COVID-19 sur le territoire de la Ville de Beaconsfield » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

### 45. URBANISME

---

45.1 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 143, Midland

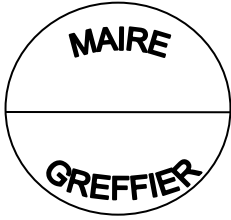
---

2020-07-214 **CONSIDÉRANT** QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 143, Midland a été déposée;

**CONSIDÉRANT** QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

**CONSIDÉRANT** QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 17 juin 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'**APPROUVER** l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 143, Midland;



### Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER** l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 143, Midland.

45.2 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 256, Castle

---

2020-07-215 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 256, Castle a été déposée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 17 juin 2020 et est d'avis que l'objectif de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment principal dans le cas d'un agrandissement n'est pas respecté parce que le critère sur la similarité de la toiture de l'agrandissement avec l'existant et le critère visant à ce que les matériaux de revêtement extérieur soient harmonisés à ceux du bâtiment principal ne sont pas remplis;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de **REFUSER** l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 256, Castle;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de **REFUSER** l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 256, Castle.

45.3 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 9, croissant Evergreen

---

2020-07-216 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 9, croissant Evergreen a été déposée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 17 juin 2020 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère visant à ce que les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

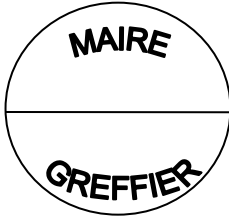
**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de **REFUSER** l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 9, croissant Evergreen;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de **REFUSER** l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 9, croissant Evergreen.

VOTE EN FAVEUR :  
Aucun

VOTES CONTRE :  
Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Al Gardner

**LA MOTION EST REJETÉE.**



### Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est ensuite proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 9, croissant Evergreen à la condition d'utiliser des matériaux intégrant un clin de 6 pouces de largeur.

VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Al Gardner

VOTE CONTRE :

Aucun

**LA MOTION EST ADOPTÉE. LA DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION POUR LA MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 9, CROISSANT EVERGREEN EST APPROUVÉE À LA CONDITION D'UTILISER DES MATÉRIAUX INTÉGRANT UN CLIN DE 6 POUCES DE LARGEUR.**

45.4 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 23, Pilon

---

2020-07-217 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 23, Pilon a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 17 juin 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 23, Pilon;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 23, Pilon.

45.5 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 505, Westhill

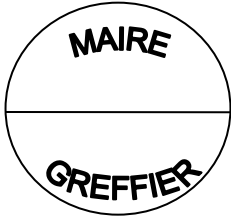
---

2020-07-218 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 505, Westhill a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 17 juin 2020 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère visant à ce que les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 505, Westhill;



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de REFUSER l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 505, Westhill.

### 53. COMITÉS

---

#### 53.1 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

---

2020-07-219 Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020.

#### 53.2 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 12 juin 2020

---

2020-07-220 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 12 juin 2020.

#### 53.3 Procès-verbal de la réunion du Comité culture et loisirs du 28 mai 2020

---

2020-07-221 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de culture et loisirs du 28 mai 2020.

#### 53.4 Procès-verbal de la réunion du Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA) du 17 juin 2020

---

2020-07-222 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA) du 17 juin 2020.

### 60. GÉNÉRAL

---

#### 60.1 Autorisation de signature et octroi pour la préparation d'une servitude en faveur de la Ville affectant le lot 3 332 410 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (55, Gables Court) pour des équipements municipaux

---

2020-07-223 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de mandater un notaire pour préparer tous les documents requis aux fins d'un acte de servitude en faveur de la Ville accordant un droit de servitude réelle et perpétuelle de passage pour des équipements municipaux sur le lot 3 332 410 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (55, Gables Court);

D'imputer tous les frais afférents à la préparation de cette servitude au poste budgétaire 02-131-10-412 pour l'acte notarié et au poste budgétaire 02-141-00-419 pour les autres frais de professionnels; et

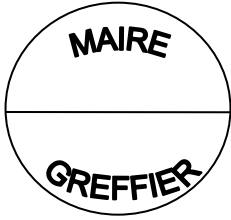
D'autoriser le maire et la greffière à signer les documents de l'acte de servitude.

### 80. RAPPORTS DIRECTEURS

---

#### 80.1 Dépôt des rapports des directeurs

---



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour juin 2020;  
Rapport chronologique des actions prises durant la pandémie de la Covid-19;  
Rapport des visionnements en direct et en différé des séances du Conseil en webdiffusion.

90. **AFFAIRES NOUVELLES**

---

Nil.

95. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance ordinaire à 20 h 30.

---

**MAIRE**

---

**GREFFIÈRE**